

## **COVID 19 – Info pédagogique FSE, numéro 1**

### **Formation générale des jeunes**

---

État de situation au 7 avril 2020 en lien avec le suivi personnalisé auprès des élèves et la trousse pédagogique hebdomadaire

---

#### **Quelles sont les directives ministérielles concernant le suivi personnalisé auprès des élèves?**

Chaque élève doit recevoir un suivi personnalisé une fois par semaine.

- Pour le ministre, les rencontres de groupe de type visioconférence ne devraient pas remplacer le suivi personnalisé qui doit être réalisé auprès de chaque élève individuellement.
- À la demande du ministre, pour les élèves en difficulté, le suivi personnalisé devrait être intensifié en fréquence, avec le soutien des personnels professionnel et de soutien.

#### **C'est quoi le suivi personnalisé?**

Le suivi personnalisé devrait être un suivi global qui comprend à la fois une dimension affective et une dimension académique. En ce sens, vous devriez assurer le suivi pédagogique d'un élève que vous connaissez.

- Pour la dimension affective, le suivi consiste à être à l'écoute et attentif à ce que vit l'élève dans sa famille ou son milieu et, s'il y a lieu, à signaler à votre direction toute inquiétude en lien avec sa santé ou sa sécurité. Il ne s'agit pas de faire un suivi psychologique.
- Pour la dimension académique, il s'agit de garder l'élève actif dans son développement et ses apprentissages. Il ne s'agit pas d'enseignement à distance, de production d'activités d'enseignement-apprentissage ni d'évaluations à administrer. Le suivi vise seulement la **consolidation** des apprentissages et non l'enseignement de nouveau contenu. Pour soutenir cette consolidation, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a produit des outils pédagogiques (trousse pédagogique hebdomadaire, plateforme *L'École ouverte*, programmation à Télé-Québec à venir).

- Le suivi personnalisé devrait privilégier un contact direct avec l'élève dans la mesure du possible. Cela peut se faire par téléphone<sup>1</sup> ou par différents moyens technologiques disponibles de type vidéomessagerie<sup>2</sup>. Il vous revient de déterminer le contenu de ces interventions, dans le respect de votre autonomie professionnelle.
- Votre direction peut s'assurer que chaque élève ait reçu un suivi personnalisé, mais cela doit se faire dans le respect des balises suivantes :
  - Faire preuve de **souplesse et de flexibilité** en lien avec votre réalité personnelle et vos disponibilités qui peuvent varier selon la situation;
  - Répartir **équitablement** les suivis personnalisés entre tout le personnel disponible en vous attribuant un nombre d'élèves maximum et réaliste (ex. : au secondaire selon le principe du tutorat);
  - Aller à l'essentiel et éviter les demandes de reddition de comptes lourdes et excessives.

### **Quelles sont les directives ministérielles concernant la trousse pédagogique hebdomadaire?**

Tous les lundis, l'ensemble des élèves doivent avoir accès à la trousse pédagogique hebdomadaire.

Les modalités de transmission de la trousse aux parents ou aux élèves devraient être déterminées en équipe-école en fonction des besoins et des réalités de votre milieu.

Afin d'éviter que vous soyez placé dans l'obligation de devoir personnaliser la trousse pédagogique hebdomadaire la fin de semaine, il a été demandé au Ministère que vous la receviez plus tôt, soit dans la semaine précédant l'envoi du lundi. Nous sommes en attente d'une confirmation à cet effet.

### **Qu'est-ce qu'il faut faire avec la trousse pédagogique hebdomadaire?**

La trousse pédagogique hebdomadaire produite par le Ministère doit faciliter votre travail dans la consolidation des apprentissages des élèves puisque, dans le contexte actuel, l'élaboration de nouveau matériel pédagogique est difficile.

---

<sup>1</sup> Afin de garder le numéro de téléphone confidentiel, il faut faire le \*67 pour les téléphones fixes ou masquer l'identification sur les téléphones portables.

<sup>2</sup> La gestion des frais que pourrait générer le suivi personnalisé (téléphoniques ou autres) doit être discutée avec l'employeur.

- Dès la réception, vous pouvez personnaliser la trousse pédagogique hebdomadaire, c'est-à-dire remplacer certaines activités par d'autres, enlever des activités dont le contenu n'a pas été enseigné et ajouter des activités que vous jugez pertinentes, et ce, sur la base de votre expertise pédagogique et de votre jugement professionnel.
- Vous pouvez aussi transmettre les activités de la trousse telles quelles, si vous jugez qu'elles sont pertinentes et suffisantes.
- Il est également possible de suggérer des activités présentes sur la plateforme *L'école ouverte*.

L'objectif de la personnalisation de la trousse n'est pas une personnalisation individuelle pour chaque élève ni une adaptation ou une modification systématique du contenu, mais plutôt une marge de manœuvre pour exercer votre autonomie professionnelle.

### **Qu'est-ce qu'il faut faire avec la plateforme *L'école ouverte*?**

La plateforme *L'école ouverte* mise en ligne par le Ministère est un outil qui donne accès à des activités d'apprentissage aux parents et aux élèves qui le souhaitent. C'est un outil distinct de la trousse pédagogique hebdomadaire. Son organisation et la bonification de son contenu pédagogique sont sous la responsabilité du Ministère.

- Vous pouvez vous y référer au besoin dans le suivi personnalisé des élèves.
- Vous pouvez faire parvenir vos commentaires au Ministère pour l'améliorer, puisqu'elle fait l'objet d'une révision et d'une bonification en continu (un espace est prévu à cette fin sur le site).

Si des directives émises par votre direction ou votre centre de services scolaire (anciennement commission scolaire) sont différentes, nous vous invitons à communiquer avec votre syndicat local.
--

Ne manquez pas les prochains numéros de *COVID-19 – Info pédagogique FSE* qui traiteront notamment de l'anglais intensif, de l'évaluation des apprentissages, du dernier bulletin et du passage d'une année à l'autre.